



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 6 mars 2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**Présents :** Monsieur le maire Robert Bérubé et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Pierre Lachaîne, Sarto Dubé

**Absence :** M. René Royer

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué le 6 mars 2019 par le maire Monsieur Robert Bérubé et tenue le 6 mars 2019 à dix-neuf heures (19 h) à la salle du conseil municipal.**

**Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.**

\_\_\_\_\_  
Robert Bérubé, maire

\_\_\_\_\_  
Nicholas Ouellet

\_\_\_\_\_  
Pierre Lachaîne

\_\_\_\_\_  
Sarto Dubé

M. le Maire présente l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Appui au Comité de la Côte-des-Chats pour leur demande financière au Fonds de développement des territoires (FDT)
3. Embauche d'un consultant pour faire avancer le dossier de la montagne
4. Période de questions
5. Fermeture de l'assemblée

**43.03.19**

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 mars 2019 soit accepté tel que présenté.

**44.03.19**

**2. APPUI AU COMITÉ DE LA CÔTE-DES-CHATS POUR LEUR DEMANDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a présenté à ses citoyens un réaménagement de ses infrastructures en loisirs ;

**ATTENDU QU'il** a été exprimé, lors des présentations, la possibilité d'une utilisation de la montagne pour différents projets ;

**ATTENDU QUE** plusieurs rencontres, échanges et discussions ont eu lieu entre le Conseil municipal et le comité du Parc de la Côte-des-Chats sur le projet de glissade ;

**ATTENDU** la constitution de ce comité en OBNL le 30 janvier dernier, suite à l'initiative de quatre citoyennes souhaitant la revitalisation du site de la montagne pour en faire un endroit rassembleur et dynamique pour la communauté ;

**ATTENDU QUE** le comité du Parc de la Côte-des-Chats entend déposer un projet pour une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

**ATTENDU QUE** les activités visées par le projet déposé rejoignent des priorités régionales du Fonds de développement des territoires (FDT) ;

**ATTENDU QUE** les activités visées par le projet déposé rejoignent les orientations de la Municipalité et son Plan de développement 2015-2020 en termes de développement du loisir municipal et intermunicipal en permettant d'offrir un milieu de vie dynamique et attrayant pour les familles ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet du Comité du Parc de la Côte-des-Chats tel que décrit dans le document intitulé «Projet : Glissades sur tubes» daté du 7 mars 2019.

**QU'**un protocole d'entente sur l'utilisation des infrastructures sera complété ultérieurement afin d'assurer la pérennité du projet.

45.03.19

**3. EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR FAIRE AVANCER LE DOSSIER DE LA MONTAGNE**

**ATTENDU** la résolution no 233.12.18 adoptée lors de la session ordinaire tenue le 3 décembre 2018 autorisant l'embauche d'un consultant qui agira comme chargé de projet pour faire avancer le dossier de la montagne ;

**ATTENDU QUE** des entrevues ont été réalisées et qu'un candidat a présenté l'expérience, les compétences et la disponibilité requises pour réaliser le mandat ;

**ATTENDU QUE** cette embauche vise à valider la faisabilité du projet de réaménagement des infrastructures du chalet, de la patinoire et de la bibliothèque tel que stipulé dans la résolution no 233.12.18 ;

**ATTENDU QUE** la faisabilité du projet dépend d'une évaluation préalable des aspects structurels du chalet.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Vincent Bérubé à titre de consultant comme chargé de projet afin de réaliser et livrer une évaluation des aspects structurels du chalet.

**QUE** le Conseil affecte vingt (20) heures au tarif de cinquante dollars (50 \$) de l'heure pour réaliser et livrer l'évaluation demandée.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

46.03.19

**5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 30.

---

Robert Bérubé  
Maire

---

Vincent Thibaudeau  
Directeur général

